

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Termes d'Abonnement.—Pour l'Année... \$2.50.
Six Mois... \$1.25.
Trois Mois... \$0.60.

L'Ére Nouvelle,
JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

Tarif des Annonces.—Les annonces sont classées sur type.
La ligne insertion, par ligne... \$0.04.
Les insertions subséquentes, par ligne... \$0.01.

PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS. "INDUSTRIE et PROGRES." W. H. ROWEN, IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE

MAISON COMMERCIALE, Michel Craig,

L'HONNEUR d'informer les citoyens des Trois-Rivières et des paroisses environnantes, qu'il a repris son ancien poste dans la rue Notre-Dame, où il aura toujours en main un assortiment général de...

Marchandises Seches

qui, pour l'étendue et la variété ne peut être dépassé, et à des prix qui donneront une entière satisfaction à toutes personnes qui voudront bien l'encourager.

Our Musical Friend

"NOTRE AMI MUSICAL," un Companion rare dans les mois d'hiver.

Chaque Pianiste, Devrait se procurer cette publication hebdomadaire de musique vocale pour le Piano. Chaque Chanteur, Vocale pour le Piano. Chaque Amateur, Forte, ne contenant que...

DIX CENTS le numéro, et proclamé par la Presse entière du pays comme étant l'ouvrage "LE MEILLEUR ET LE MOINS CÔTÉUX" DE CE GENRE DANS LE MONDE.

Doze pages complètes de Musique Vocale pour le Piano à DIX CENTS.

Pour un an, \$5; 6 mois, \$2.50; par quartier, \$2.25.

Souscrivez à "Notre Ami Musical," on donnera ordre au plus proche Commerce de nouveautés, et vous aurez assez de Musique pour votre famille entière, à un prix très modéré; et si vous voulez de la Musique pour la Flûte, le Violon, Cornet, Clarinet, Accordéon, etc., souscrivez au...

SOLO MELODIST.

Contenant 12 pages, contenant seulement 10 CENTS LE NUMÉRO; PAR ANNUÉ, \$2.50; 6 MOIS, \$1.25.

Tous les numéros précédents à 17 cents, et les Volumes reliés contenant 17 Numéros à \$2.50 chaque, constamment en vente.

C. B. SEYMOUR, & Co., 107, Rue Nassau, New-York

12 Janvier 1860.

Etablissement à Gravure, CALDWELL ET Cie

37 Park Row, New-York.

VENANT D'ÊTRE PUBLIÉ A Grand Frais

Magnifique Gravure sur Acier, LE PORTRAIT

DE SA SAINTÉTÉ PIE IX, PAPE.

Dimension Deux Pieds sur Trois.

COMME ouvrage d'art il ne peut être surpassé

Et nous croyons qu'il est le plus élégant portrait de Sa Sainteté qui ait encore paru. Elle est représentée dans toute sa grandeur avec ses habits pontificaux.

Nous sommes décidés de le vendre au prix très minime

D'UNE PIASTRE

par copie, afin que tout le monde puisse s'en procurer. Nous présenterons aussi à chaque acheteur une jolie Médaille ou Rosaire d'une valeur plus ou moins grande.

Les souscripteurs des États-Unis, nous enverrons en sus de la piastre, quatre estampilles, pour l'affranchissement du portrait, ceux du Canada nous ferons parvenir au port, vingt centes en estampille.

On a peine à croire que l'on puisse vendre une aussi magnifique gravure à si bas prix. Mais avec un peu d'attention on comprend facilement que les plus fortes dépenses ont été faites pour confectionner l'original, et que les dépenses subséquentes sont minimes comparativement au capital qu'a coûté l'original. C'est donc en vendant plusieurs mille copies que nous pourrions contrebalancer nos dépenses et les laisser à des prix aussi réduits. Si nous eussions dû en vendre 5,000 copies, nous aurions été obligés de les vendre plus cher; mais nous nous sommes confiés sur le patronage du clergé catholique, et nous pensons devoir lui en délivrer pas moins de

100,000 COPIES.

Tous les amis sincères de Sa Sainteté aimeront à voir leurs diocèses et leurs églises décorées d'un si magnifique Portrait.

Tous les Curés, Professeurs, Instituteurs et tous les membres de la grande famille catholique regarderont cet ouvrage comme admirable, comme indispensable dans leur maison; il n'est pas seulement aux étudiants, les religieux, la jeunesse chrétienne qui ne doivent se le procurer; il est également non seulement par amour et vénération pour la sainte personne qu'il représente, mais encore, comme un enseignement précieux et un modèle de l'art. Notre artiste a bien saisi et rendu d'une manière admirable la contenance gracieuse et expressive qui caractérise si bien le Souverain Pontife. Il lui a donné ce sourire de l'onté et de la résignation, qui lui fait compter pour rien les épreuves auxquelles il est soumis pourvu qu'elles donnent un nouvel éclat à l'église.

S'adresser au bureau de L'Ére Nouvelle, Trois-Rivières, 17 Décembre 1860.

FEUILLETON DE L'ÉRE NOUVELLE.

23 MAI 1861.

MARIE

L'ESCLAVAGE aux ETATS-UNIS.

CHAPITRE XVI. LE DRAME. (Suite.)

"Tiens me dit Mohawtan, voici ce que Georges m'a confié à sa dernière heure." L'Indien me remit un papier qui portait l'adresse de Nelson.

J'étais navré de douleur; cependant, acceptant l'offre généreuse du chef Indien, je le priai de m'aider à finir notre canoë. En un instant, tous les bras des Cherokees furent mis à ma disposition; j'indiquai ce qu'il y avait à faire, et revins près de Marie, rapportant dans mon canoë une pauvre demeure un chagrin de plus.

Je m'appliquai de tous mes efforts à cacher le trouble de mon âme. Je dis à Marie le zèle obligeant des Indiens qui travaillaient pour nous, et je ne lui quitta pas un seul instant. Trois jours se passèrent durant lesquels il me semblait qu'elle retenait un peu de force. C'était le lendemain qu'Ovasco devait être de retour... nous allions donc recevoir le secours tant désiré... et Mohawtan était venu joyeux m'annoncer qu'un jour de plus suffirait pour achever les travaux de notre habitation.

Ainsi, au milieu de ma désolation, je m'acheminai encore vers l'espérance. Cependant, vers le soir de ce bon jour le ciel s'était chargé d'épaisses vapeurs; quoique aucun vent ne souffla, la cime des pins rendait des frémissements inaccoutumés; une atmosphère lourde pesait sur la forêt; on entendait dans les hautes régions de l'air des murmures étranges, tandis qu'un silence morne s'élevait de la terre: tout annonçait un orage.

J'étais assis auprès du chevet de Marie, m'efforçant d'adoucir ses souffrances par les témoignages de mon amour... je lui parlais de notre bonheur à venir... Elle demeura longtemps silencieuse... mais tout à coup, me faisant signe de l'écouter, d'une voix calme et résignée elle dit: "Mon ami cesse de t'abuser... le mal dont je souffre est mortel... rappelle-toi le jour de notre arrivée en ce lieu; à l'instant où l'astre des nuits tombait en feu m'apparut comme un sanglant fantôme, je fus saisie d'une douleur qui ne m'a plus quittée... C'est ce mal qui me consume... aucune puissance ne saurait le combattre... tel est l'ordre de la destinée à laquelle c'est folie de ne pas croire. Étrange égarement de ma raison! moi, pauvre fille, le de couleur, méprise de moi, avilie, dégradée, j'ai aspiré au plus grand bonheur qui jamais ait été donné à une mortelle! comme si l'indignité de ma naissance ne devait pas me suivre jusqu'au tombeau... hélas! l'expiation est bien rigoureuse!"

"Mon ami, à ta telle, j'ai souffert cruellement durant les jours qui viennent de se passer... tu me vois faible et languissant... c'est que je n'ai point de repos... Ah! quel supplice de ne pouvoir dormir! quelquefois il me semble qu'enfin le sommeil va s'emparer de moi! alors je m'abandonne à lui, j'invoque sa puissance, je bénis sa main qui s'étend sur moi... déjà la moitié de mon être lui appartient et revient à la vie par un néant passager l'autre est près de m'échapper aussi; mais, à l'instant où je vais trouver le calme en perdant la pensée, je ne sais quel nigouillon cruelle enfoncée dans mon corps me réveille subitement par la douleur, et, quand j'atteins le but, me replonge au fond de l'abîme..."

"Mon Dieu! m'écriai-je en écoutant ce triste récit, j'aurais tant de fois voulu te rendre à ta santé; mais, ô bien-aimée, que j'étais loin de les voir aussi cruelles! Pour quoi donc m'as-tu si longtemps caché la vérité?"

"Hélas! moi aussi, me répondit Marie, fallait-il te jeter dans les desespoirs en te demandant un secours que tu ne pouvais me donner!... Oh! je sens la vie se retirer de moi... mais je te jure, Ludovic, tous ces mots ne sont rien comparés aux tortures que mon âme éprouve... Mon supplice, c'est d'avoir eu l'idée du bonheur qui m'est échappé et que j'ai vu si près de moi... c'est d'abandonner à jamais une espérance si folle, mais si chère! et puis le

chagrin qui, dans mon cœur, surpasse tous les autres, c'est de voir, à quel degré de misère ma funeste fortune te réduisit!"

"Ludovic, pardonne-moi si je ne parle ainsi: c'est que bien tôt..." Elle s'interrompit: je vis son regard se troubler; ses yeux erraient comme au hasard à l'entour d'elle, s'arrêtèrent tout à coup, puis une extrême agitation ayant succédé à cet instant de repos, sa pensée se reveilla pour s'égarer dans le délire..."

Tandis que cette scène déchirante se passait dans mon âme la stupeur et le désespoir, j'entendais au dehors les premiers bruits de l'orage qui se déclarait dans les airs; des grondements lointains, d'abord faibles et croissant par degrés, annonçaient l'approche de la tempête; déjà les vents soufflaient avec violence, et les chênes de la forêt commençaient à murmurer sur leurs troncs immobiles.

Cependant Marie, ayant repris ses sens se leva sur son séant: "Écoute, Ludovic, me dit-elle d'une voix plus ferme et plus assurée... je viens d'avoir un songe... et c'est Dieu sans doute, qui me l'envoie... avant le retour d'Ovasco, je ne serai plus..."

"Le ciel me donne aussi pour un instant que l'angoisse... Laisse-moi, je t'en conjure, te parler des êtres que j'aime et qui sont loin de moi... Mon père! Georges! Hélas! je suis bien malheureuse! Je ne recevrai point la bénédiction de mon père... Le jour de son arrivée parmi nous devait être celui de notre union... Et quand il viendrait, sa pauvre fille! Ah! qu'il sache du moins qu'elle est demeurée pure et digne de lui jusqu'à son dernier soupir!"

"Je voudrais aussi l'entretenir de Georges... D'où vient, Ludovic, que depuis deux jours, tu ne me parles plus de lui!... Nous ne savons pas quel est son sort... Hélas! je ne crois point heureux! Son cœur est si bon, son âme si grande! Il est resté parmi les méchants qui nous haïssent! Mon âme, qui nous indulgent pour ma faiblesse; mais quand je songe à lui, j'ai des visions de sang... Ce bon frère! il m'aime d'une amitié si tendre! C'est le seul être qui m'ait aimée comme toi, Ludovic; il m'avait bien la bonté de me tancer, mais, moi aussi, j'ai une illusion qui m'est chère; je crois que l'affection que tu lui inspires est éteinte moins vite s'il n'avait pas su ton amour pour moi... Hélas! serais-je si malheureux que sa pauvre sœur?"

"Peut-être tu le reverras... Moi, je vais mourir loin de lui... Quand il te parlera de sa chère Marie, dis-lui que nous avons pleuré ensemble en nous souvenant de lui..."

Et la charmante fille arrosait de larmes son lit de douleurs... Je pleurais aussi.

Elle ajouta: "Tu lui donneras ma Bible; nous avons lu souvent ensemble le livre de Tobie, où il se trouve des consolations et des espérances pour les infortunés... Ses feuilles contiennent quelques fleurs qui lui enlèvent la tristesse de la forêt, le jour où je vis un si charmant être de bonheur. L'odeur voluptueuse dont elles étaient empreintes s'est purifiée dans les parfums d'un livre religieux... En lui relisant ces témoignages de mon sort, souvenir, rappelle-lui que la religion est le seul bien qu'on enlève point aux malheureux..."

"Et toi, mon bien aimé, me dit-elle en s'efforçant de se tourner vers moi et me faisant signe d'approcher me montrant de la sienne, que je laisserai je en mémoire de moi? Hélas! rien que des douleurs... Pourquoi l'imposerais-je des souvenirs funestes?... Notre attachement ne te rappelle que des malheurs, hélas! sans compensation! Pour moi, tu as sacrifié le monde, ses avantages, ses plaisirs. Si du moins j'avais en quelques années, quelques jours seulement pour entourer ta vie de tendres soins, de dévouement, et mériter la pitié à force d'amour! O mon ami! Mais non... Je ne t'ai donné que des chagrins amers, depuis le jour où, en te découvrant ma naissance, j'ai fait retomber sur toi le reflet de ma honte, jusqu'à ce moment suprême où je t'ai trahi par le spectacle de mes derniers res douleurs."

"Faut-il donc que mon infortune te suive après que je ne serai plus!... Ah! prends garde à l'influence de ma destinée; ma mémoire te serait fatale encore... pour être heureux, il te faut d'abord m'oublier..."

Elle fit une pause de quelques instants puis, fixant sur moi un regard tourmenté.

"Mon ami, reprit-elle, tu vas me trouver bien faible devant ma dernière heure... mais, je t'en supplie, dis-moi encore une fois que tu m'aimes tendrement et que tu me pardonnes. Je te demande comme une grâce ces assurances d'amour qu'autrefois je n'eus se point provoquées... C'est que, vois-tu, je vais mourir, et dans quelques instants ma vie ne passera plus sur la terre... Mourir en attendant que la voix

me dise ton amour! oh! cette pensée me donne des forces pour franchir le passage terrible de la vie au tombeau."

"Tu me vois faible, consumée, languissante; mais sais-tu, Ludovic, que que mon cœur n'a rien perdu de sa puissance d'aimer!..."

"Tiens, me dit-elle, encore un peu d'indulgence pour ta pauvre amie... Je t'en conjure, approche-toi près de moi... Mon Dieu, je te désole, dit elle en voyant couler mes larmes; mais aie pitié d'une infortunée qui n'a que peu de temps à t'affliger... Laisse ma tête s'appuyer sur toi, pour que j'en tende encore le battement de ton cœur... Nous étions ainsi dans la prairie vierge; n'est-ce pas qu'alors toi aussi tu étais heureux? Oh! c'est maintenant qu'il faut me dire que tu me pardonnes... Grâce, mon ami, grâce pour la pauvre fille qui t'aimait..."

"Il faut que je te dise une chose que je n'avais jamais dite, c'est que je t'aimais toujours cachée, c'est que je t'aimais toujours bien de plus que moi-même... Mon cœur a soutenu bien des combats... Je t'aurais tant aimé, ta présence qui me charmaient, et, quand je reçus la révélation de ton amour, je me sentis enivré de tant de bonheur, que ma raison faillit de s'égarer... Cependant je présentais nos malheurs, et je pleurais sur ma joie..."

"Mon ami, je te dis ces choses pour que tu me pardonnes en voyant que mon cœur était bon..."

"Navré de douleur, je pressai sur mon sein le visage de mon ami: "Te pardonner, m'écriai-je, ange d'innocence et de bonté!..." Et les sanglots étouffés faisaient un bruit...

A l'instant où le mot pardon sortit de ma bouche, la figure de Marie prit l'expression de la reconnaissance; alors elle se laissa retomber sur sa couche comme si tous ses vœux eussent été accomplis. Je vis sa raison et ses forces décliner avec une effrayante rapidité... Il était minuit, la fièvre redoublait... Marie tomba dans un affreux délire.

En ce moment toutes les fureurs de la tempête étaient dechâînées au dehors... la foudre grondait dans le ciel; un vent impétueux ébranlait la forêt; les eaux de l'orage tombaient avec une violence contre laquelle notre faible réduit était impuissant à nous protéger.

O mon Dieu! vous savez qu'elles furent mes angoisses durant cette nuit fatale, quand, dénué de tout secours, abandonné à ma misère et à mon désespoir, je me trouvais seul en face d'un être adoré, témoin de maux que je ne pouvais soulager, d'un délire qui troublait ma propre raison... seul dans une forêt sauvage, au milieu d'une nuit ténébreuse, pleine de terribles du ciel et de la terre; placé entre l'être innocent dont je voyais l'angoisse, et le Dieu vengeur dont j'attendais la colère; l'orage sur la tête et dans le cœur; tu brisâs jusqu'au fond de l'âme par les accents douloureux de Marie; anéanti par les grondements d'un tonnerre qui ne se reposait point; ne sachant si toutes les puissances du ciel et de l'enfer étaient dirigées contre un seul homme, je me jetai à genoux, les mains jointes, prosterné en face de mon ami, et tout à tour portant mes yeux sur son visage pâle et livide, puis les élevant vers le ciel, je priaï Dieu avec ferveur.

Les éclairs qui sortaient d'une nuit sombre illuminaient cette scène solennelle. J'étais dans une extase de terreur muette, de désespoir instinctif et d'espérance religieuse, lorsque les yeux de Marie venant à se porter sur moi:

"Mon ami, me dit-elle dans un moment lucide, dernier rayon d'une intelligence prête à s'éteindre, tu pries pour moi... oh! merci!... vois que c'est le courroux du ciel... mon Dieu! je suis donc bien coupable!..."

A cet éclair passager de raison succéda une crise plus violente encore que la première; une extrême agitation s'empara de ses sens... elle prononçait des paroles incohérentes, des phrases entrecoupées de soupirs... ces mots: Race maudite, infamie du sang, destin inexorable, sortaient de sa bouche; enfin elle répéta mon nom deux fois, et quoiqu'en délire, elle pleura. Elle ne dit plus rien.

Je vis bien que les temps étaient accomplis pour la fille de Nelson; la nature elle-même, dont les grandes crises réveillent quelquefois les mystères de l'âme, semblait m'avertir que le sacrifice allait se consommer; l'orage avait annoncé toutes les phases de l'agonie. En cet instant la forêt fut pleine d'effroyables retentissements; les éclats du tonnerre ne laissent point de relâche aux échos dont les voix inépuisables, éveillées au sein des profondes solitudes multipliaient à l'infini les terribles de la céleste vengeance; les grands pins, les vieux chênes, craquaient, tombaient avec fracas, brisés par la foudre, déracinés par les vents; mille clartés éblouissantes, sorties d'un ciel ténébreux, répandaient sur toute la terre les lueurs épouvantables d'un embrasement universel; tandis qu'à travers cette atmosphère de feu, les torrents

tombés des nuages roulaient tumultueusement du haut des collines dans les vallées, mêlant ainsi les destructions du déluge aux horreurs de l'incendie.

GUSTAVE DE BEAUVONT.

A CONTINUER.

ETRANGER.

Nous lisons dans la Patrie du 30 avril: De l'occUPATION FRANÇAISE A ROME. "En répondant à l'Indépendance belge, nous avons démenti le bruit communiqué dans plusieurs correspondances étrangères de l'évacuation, par la France, des positions qu'elle occupe en Italie sur le territoire des Etats de l'Eglise. Le même journal revient sur cette question, que plusieurs organes de la presse française, croient devoir aborder à un autre point de vue. Nous pensons qu'il est temps de nous expliquer catégoriquement sur ce sujet."

"La présence de nos troupes à Rome embrasse trois questions d'un intérêt capital. La première est la question religieuse; la seconde, la question politique; et la troisième enfin, la question militaire."

"On sait toute la sollicitude de la France pour les intérêts catholiques, qu'elle protège non seulement à Rome, mais encore en Chine, en Cochinchine et en Syrie. Mais la situation des choses ne permet pas d'aborder en ce moment à Rome la solution de la question religieuse, et la statu quo à cet égard doit être maintenu. Ce fait est hors de contestation."

"La question politique exige aussi impérieusement que la première la prolongation de notre occupation. L'Étrope désire la paix, la France la veut; tous ses efforts tendent à la maintenir et il est évident qu'en persévérant dans la voie si digne et si loyale qu'elle a embrassée, elle arrivera à son but, qui est d'assurer l'indépendance de l'Italie par les voies pacifiques. Or, si nous quittons en ce moment les Etats de l'Eglise, nous laisserions en présence deux puissances profondément hostiles l'une à l'autre, et il pourrait naître de cette situation, malgré la sagesse des hommes qui dirigent les affaires des Etats, une lutte dont les conséquences seraient incalculables. Cette manière de voir est irréfutable, et tout le monde sait, par des documents publics, qu'elle est partagée par les divers gouvernements qui apprécient à un si haut point les efforts que fait la France pour assurer à l'Europe le maintien de la paix et de la tranquillité."

"Quant à la question militaire, en parlant à une population comme la nôtre, qui possède à un si haut point l'intelligence des choses de la guerre, nous avons à peine de l'indiquer."

"Si la paix est assurée par la bonne entente des gouvernements intéressés dans les affaires italiennes, elle l'est aussi par les faits. Nous dirons donc, au sein point de vue de la science militaire, qu'une armée comme celle qui occupe le quadrilatère est forcée de rester sur la défensive, quand même, par un revirement politique qui n'entraînerait pas sa layauté, le cabinet de Vienne croirait devoir en appeler de nouveau au sort des armes."

"En effet, l'armée qui défend la Vénétie ne pourrait reprendre l'offensive que sur le Mincio ou sur le Pô inférieur. Dans le premier cas, elle dégarnirait la ligne du Pô et laisserait le quadrilatère ouvert de ce côté, et dans le second cas elle dégarnirait la ligne du Mincio et ouvrirait le quadrilatère par le Nord."

"Le quadrilatère comprend une série de positions défensives formidables; les hommes d'Etat éminents qui dirigent les affaires du Piémont le savent, et ils n'ont pas l'ambition, en l'attaquant, de compromettre le sort de leur pays dans une entreprise qui ne présente pour eux aucune chance de succès. L'occupation de la ligne du Mincio du côté de la Lombardie par les Italiens, et l'occupation par nos troupes des Etats de l'Eglise rendent impraticable toute action offensive de la part de l'armée qui occupe la Vénétie."

"On voit donc combien est sage prévoyance la conduite de la France. Non-seulement par nos conseils, nos bonnes relations avec les gouvernements intéressés, nous empêchons une conflagration en Italie, mais encore par des dispositions qui ne lésent personne et qui respectent tous les droits, nous rendons cette conflagration matériellement impossible."

Madrid, 30 avril 1861.

Aujourd'hui l'impératrice d'Autriche a débarqué à Cadix. La Correspondance dit que l'empereur Napoléon a félicité la reine à l'occasion de la réincorporation de Saint-Domingue.

Nous apprenons, dit le Temps, que le gouvernement turc, pour satisfaction à

l'opinion publique de l'Europe, vient de proposer à la France et autres puissances, de laisser à Beyrouth un corps de 1,000 hommes de l'armée d'occupation française, jusqu'à ce que les réformes dans l'administration de la Syrie, décidées par la commission européenne, soient complètement mises à exécution.

E. Charpentier. Nous croyons que le Temps se trompe sur la nature des négociations entamées entre la France et la Porte au sujet de notre occupation de Syrie, mais nous ne doutons point que ces négociations, qu'elles qu'elles soient, aboutissent à la satisfaction générale des ententes comme à la glorification de la politique française en Orient, malgré les mauvais vouloirs de l'Angleterre, qui, comme à Rome sera obligée de céder après avoir fait plus de bruit que de mal. C'est l'opinion que nous nous efforçons d'exprimer avant hier à nos lecteurs, et que nous trouvons ce matin en ces termes dans le Campanile de Turin:

La politique générale, dit ce journal, subit en ce moment une sensible modification. L'Orient, cet Orient qui occupait à un si haut point l'attention de nos hommes d'Etat, est le centre où convergent les faits les plus importants et la cause de cette modification. Déjà la désapprobation officielle donnée aux troubles de Varsovie par le gouvernement français et publiée par le Moniteur, laisse percer le désir de la part de la France de se tenir en bons rapports avec la Russie. Mais d'autres faits viennent encore confirmer cette supposition, et donner à penser même qu'il y a intelligence arrêtée entre les deux puissances.

La Russie expédiera sous peu une flotte de bâtiments à vapeur de Cronstadt à Cherbourg. Cherbourg est le port militaire le plus important qu'ait la France en face des côtes d'Angleterre. Pour la même époque, une flotte française considérable, dont feront partie deux frégates cuirassées, se trouvera dans ce port prête à soutenir à la flotte russe.

Ce fait, s'il se réalise, signifie: "Alliance de la Russie et de la France contre l'Angleterre."

En outre, toute concorde à faire croire que la France, si obstinée jusqu'à présent à vouloir maintenir son corps d'opération en Syrie, ne se montre plus maintenant si opposé à l'idée de rappeler ses troupes; mais par contre, la Russie porte à 100,000 hommes son armée du Danube sur la frontière turque, et la met dès à présent sur le pied de guerre. Ce qui fait supposer que:

"La France et la Russie sont d'accord dans les questions d'Orient, puis- qu'elles se remplacent l'une et l'autre pour surveiller la malade."

Mais l'Angleterre expédie des forces navales considérables dans le Levant, et une flotte est arrivée dernièrement à Beyrouth, quartier général du corps d'expédition français, d'où l'amiral et le conseil anglais se sont aussitôt transportés dans l'intérieur, pour recueillir des informations sur le véritable état du pays.

On peut donc conclure de tout ce qui précède que: "La France et la Russie sont d'accord entre elles et contrairement à l'Angleterre dans la question d'Orient."

Et que feront au milieu de tout cela l'Autriche, la Prusse et ce galant homme de Cavour!

L'Autriche ne parait pas d'accord avec la Russie dans la question d'Orient, puisqu'elle a de son côté, réuni un corps d'observation sur la frontière turque, et qu'elle ne s'en repose pas sur la Russie, comme le fait la France, du soin de surveiller le moribond. La Prusse hésite. Quant à Cavour, il fera ce qu'on lui commandera de Paris.

L'Est and West assure avoir reçu de bonne source les détails suivants sur les craintes que les Turcs commettent dans l'Herzégowine. 3,000 bachi bouzouks et troupes du Nizam ont pillé et brûlé 17 villages de 3 à 400 maisons, emmené en esclavage 12 à 1,500 personnes, la plupart femmes et jeunes filles, profané et détruit neuf églises grecques non-unies et un couvent. Il se confirme que les Bulgares émigrent en masse pour la Serbie.

On signale, dit le bulletin du Moniteur, par la voie de Vienne, un conflit qui aurait eu lieu, le 23 avril, entre la garnison anglaise et la population, à Zante, une des îles Ionniennes. Douze soldats et huit habitants auraient été blessés.

Des dépêches particulières ajoutent que le gouvernement anglais vient d'envoyer au gouvernement des îles Ionniennes les pouvoirs nécessaires pour mettre en état de siège cette possession britannique.

Voici le discours prononcé le 1er mai, par l'empereur François-Joseph à la séance des chambres: "Austria. Je suis heureux de saluer ici les princes, les dignitaires de l'Eglise et les chefs de familles illustres, ainsi que les députés de la nation."

Profondément touché des nombreux Adresses de remerciement des Diètes, je considère comme une garantie d'un avenir plein d'espérances, la conviction que des institutions libérales avec le respect consciencieux des droits de tous mes peuples, de l'égalité de tous les citoyens, amèneront une réforme salutaire de l'Empire, en tenant compte du passé des différents royaumes.

Je veux apprendre de la bouche des représentants du peuple ce qu'ils regardent comme salutaire. Il s'agit de prouver au monde que la divergence politique, nationale et religieuse, n'est pas un obstacle insurmontable à une entente raisonnable, et que l'Autriche est assez puissante pour procéder à son développement intérieur, sans avoir aucune inquiétude à l'extérieur, parce qu'elle évite toute agitation passionnée.

Je compte que la question de la représentation pour la Hongrie, la Croatie, l'Esclavonie et la Transylvanie aura également une solution favorable, car j'ai confiance dans la justice de la cause et dans le bon sens des peuples. Dès qu'ils auront compris le véritable état des choses, ils seront pénétrés de la nécessité et des avantages des institutions établies et ils justifieront ma confiance par des actes. Quant à moi, je verrai avec joie les représentants de la monarchie entière rassemblés.

J'espère que nous pourrions sans trouble des bienfaits de la paix; l'Europe sent aussi qu'elle en a besoin, et qu'il est nécessaire qu'elle reprenne son équilibre après les agitations des derniers temps.

Le sentiment général impose aux puissances le devoir de s'exposer à aucun danger le bien précieux de la paix. L'Autriche accepte la solidarité de ce devoir, reconnu par tout le monde, afin de pouvoir se consacrer sans gêne aux travaux intéressant la prospérité générale.

Des propositions vous seront faites relativement à l'établissement de l'équilibre du budget; à l'introduction de modifications désirables dans certaines branches des impôts; au règlement des rapports entre l'Etat et la Banque nationale, et à d'autres lois importantes.

Notre mission est de faire sortir l'Autriche de la crise actuelle; il faut que cette mission soit remplie, même au prix des plus grands sacrifices. Les représentants de l'empire me prêteront leur concours avec cette fidélité que m'ont si souvent prouvées mes différents peuples dans les circonstances les plus difficiles. Ils ont déclaré dans leurs adresses qu'il faut maintenir l'union de tous les pays de l'empire.

C'est mon devoir de souverain de protéger dans le sens de mes diplômes d'octobre et de février, la Constitution que j'ai donnée, comme étant la base de la monarchie unie et indivisible, et d'en empêcher avec fermeté la violation, comme une attaque contre l'existence de la monarchie et contre les droits de tous les pays et de tous les peuples qui la composent.

Ce discours a été souvent incorporé par les acclamations les plus enthousiastes. Le chancelier de Hongrie, baron Vay, et M. Szeceux assistaient à la séance au milieu des ministres.

FAITS DIVERS.

LÉTHARGIE ET POISON.—Le petit village de Houma (Louisiane) a eu, en de hors de la guerre, deux excitements dans la même semaine.

M. Valentin Berger, un de ses habitants, ayant subitement succombé, on vint chercher en tout hâte à Thibodeau, pour lui servir de dernier vêtement, un magnifique cercueil métallique. A l'arrivée de ce cercueil, le défunt était sur pied. Sa mort, d'abord constatée par le médecin de l'endroit, n'était qu'apparente, et les annales de la science comprenaient un cas de léthargie de plus. M. Valentin Berger a refusé de se laisser enterrer.

Deux jours après, un jeune homme repoussé par l'objet de sa flamme, comme dit encore à Houma, se décida à mettre fin à ses jours. Dans ce but, il envoya chercher par son petit nègre, chez le pharmacien, un paquet d'arsenic, et expédiait ensuite le messageur près de sa cruelle maîtresse, pour lui annoncer son suicide. Celle-ci touchée par cet amour qui ne reculait pas devant la mort, accourut avec un médecin dans la maison du Werther homonyme. Le praticien, sans doute le même qui avait constaté le décès de M. Valentin Berger, administra un antidote au malheureux. Point n'en était besoin cependant, car de sages réflexions avaient amené notre héros à laisser de côté le poison, pour s'en servir contre les rats, et à avaler en place un grand verre de vin.

Aujourd'hui, le léthargique et le suicidé se portent à merveille. Le premier repris ses affaires, et le second a épousé sa maîtresse.— tout est bien qui ne finit pas mal.—C. de E.-Unis.

FIN DU MONDE.—Pâques est tombé cette année le 31 mars. On sait que Pâques est une fête mobile dont la date est déterminée par la lune. Le concile de Nice a décidé que Pâques était toujours le premier dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. Si la pleine lune tombe le 21 mars et que le 22 mars soit un samedi, Pâques sera le 23 mars. Pâques ne peut jamais arriver avant le 22 mars, ni après le 25 avril. Le 25 avril est la date extrême.

Dans le siècle où nous sommes, Pâques ne tombera le 25 avril qu'une seule fois, en 1886.

Le 25 avril est le jour de St-Marc. Cette année là le vendredi saint tombera le 23 avril, jour de Saint-Georges, et la Fête-Dieu, le jour de Saint-Jean Baptiste.

Or, il a une vieille prédilection, répétée par Nostradamus en ses Centuries et qui dit :

Quand Georges Dieu crucifera, Que Marc le resussitera Et que Saint Jean le portera La fin du monde arrivera D'après cette prédiction, la fin du monde doit donc arriver en 1886.

ETRANGE SUICIDE.—Samedi matin, dit un journal de St. Louis, un Allemand du nom de John Renkus, domicilié dans l'avenue Province, près du Ratre Grand a été trouvé pendu à une poutrelle de la galerie qui se trouve sur le devant de sa maison. Le défunt était âgé de 95 ans, et avait exercé dans son pays la lugubre profession de fossoyeur. Depuis dix ans environ, il vivait d'aumônes, et il en fallait une certaine somme pour suffire à sa subsistance, car doué d'un appétit monstrueux, il consommait par jour au moins un demi boisseau de pommes de terre. Ne recevant plus, dans ces derniers temps, sa ration accoutumée, le malheureux vieillard devint morose et colérique, au point de se porter à des voies de fait sur sa femme et de tenter à l'âme de la tuer à coups de hache. Elle n'échappa à la mort que par une promptie fuite. C'est le lendemain de cet événement que Renkus a été trouvé pendu, ainsi que nous l'avons dit. Il laisse dans la misère sa compagne et une fille jeune encore.

PROJET DE MEDIATION ANGLAISE.—Le London Times dans un de ses derniers numéros annonce que l'Angleterre n'attend que le commencement des hostilités entre le Nord et le Sud pour offrir sa médiation afin d'opérer une réconciliation ou de régler le différend entre les deux confédérations.

PENSAISON D'UN ESPION.—Un des soldats de Cairo, dit le Memphis Avalanche a été arrêté dernièrement à Columbus. On l'a fouillé sans trouver sur lui aucun papier. Il a néanmoins avoué qu'il était venu de Cairo sur l'ordre de ses officiers pour venir examiner les lieux. Il a été pendu sommairement à un arbre de la localité.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CINQUANTE-QUATRIÈME DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LES BANQUES INCORPORÉES.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

ACTE POUR AMENDRE LE CHAPITRE CENT DEUX DES STATUTS REFOUDUS DU CANADA, INTITULÉ : ACTE CONCERNANT LE DROIT DE JURE, HORS DES ASSISSIONS, RELATIVEMENT AUX PERSONNES ACCUSÉES DE DÉLITS ENVIÉS À POURSUITE D'INDICEMENT.

ACTE POUR AMENDRE L'ACTE RELATIF AUX MARQUES DE MANUFACTURIERS, ET POUR POURSUIVRE L'ENREGISTREMENT DES DESSINS.

ACTE POUR FAIRE DISPARAITRE CERTAINES OBSTRUCTIONS À LA NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES, ET POUR ABROGER CERTAINES CLAUSES DES ACTES DIX ET ONZE VICTORIA, CHAPITRES QUATRE-VINGT-CINQ ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

Nous voyons dans le cours de ce chef d'œuvre oratoire, que le Gouverneur félicite les chambres de leur patience d'avoir prêté leur attention à toutes les pétitions à tous les bills qui ont été présentés ; comme si les représentants avaient coutume d'en faire bien d'avantage, comme si le ministère avait des titres à la reconnaissance publique pour avoir législaté suivant ses propres goûts et fantaisies. Aussi les électeurs se rappelleront-ils ces fanfaronnades d'une administration corrompue. Quoiqu'il en soit, les journaux ministériels s'extasient sur la conduite des ministres ; ils essayent de trouver louables les actions les plus condamnables, mais leur logique n'a pas la force de la vérité, et il est facile de voir que la rage ministérielle ne fera pas une assez grande sensation pour renverser les impressions déjà produites. Bien au contraire, les gens clairvoyants découvrent une maladie radicale dans le ministère actuel, par l'enthousiasme qu'ont ses organes à lui cassez le nez avec coups d'encensoir, c'est-à-dire à vouloir sanctionner les actes les plus méprisables et les plus compromettants, les actes faits au détriment de la société entière et de ses intérêts. En effet, le premier ministre par exemple est-il un homme que l'on puisse justifier dans tous ses actes ? Eh ! bien ! son organe, ne veut jamais consentir à ce que cet homme puisse frustrer nos intérêts, ni blesser la justice. Il n'y a que MM. Dorion, Sicotte, Loranger et Piché qui soient capables de trahison, au dire de cet organe ; et pourquoi ? Parcequ'ils appartiennent à l'opposition. Voilà à peu près comment certaines feuilles raisonnent, en dépit de l'évidence et du sens commun.

Cependant le bill d'assimilation des lois, le bill de divorce, le bill d'usage, le bill de banqueroute et plusieurs autres, qui sont bien peu propres à recommander notre administration, ne parlent pas hautement contre M. Cartier et consorts ? C'est ce que tous les journaux de l'opposition ont fait voir en montrant l'influence pernicieuse de ces bills, sur toute notre organisation sociale et politique.

Après tant de méfaits et d'intrigues, le peuple comprend très bien l'opportunité de terrasser un ministère qui s'est toujours moqué de la constitution, et qui sacrifie les intérêts de toute une nation pour satisfaire ses caprices.

Le parti oppositionniste ne fait pas comme le parti ministériel, il ne monte pas sur son Pégasse pour crier à victoire avant la lutte ; mais cependant il a la conscience de son mérite et de ses actions ; de sorte que si le peuple s'éclaircit de plus en plus dans la voie qu'il doit suivre, il saura à quoi s'en tenir, et ne négligera pas l'occasion de défoncer le dragon qui menace de le dévorer.

Les Elections Générales. Nous voyons par les journaux du Haut-Canada que les électeurs de plusieurs comtés s'assemblent déjà pour faire choix de candidats pour les prochaines élections, même on y a publié des adresses.—Dans le Bas-Canada on ne découvre que peu d'activité dans cette direction, à l'exception de la lutte importante qui doit s'engager en juin dans la division Montarville district de Montréal. Cette élection sera indubitablement le champ de la première bataille entre le gouvernement Cartier-McDonald ; et l'opposition, MM. Sicotte, Loranger Dorion, Drummond et Laberge en tête. Le résultat est évident, parce que M. Kierskow-kis le candidat de l'opposition, a réussi en 1858, dans une division représentée par trois membres ministériels (à vaincre M. Fraser) deux desquels étant alors membres du ministère, avec combien d'aise doit-il nécessairement réussir en 1861. Lorsqu'un de ces ministres de 1858 le supporte et qu'il est appuyé par les sympathies de tous ceux qui sont opposés à la corruption et à l'immoralité de nos hommes politiques maîtres de la position.—Si nous ne nous trompons pas le Procureur Général du Bas-Canada aura du fil à retordre dans Verchers et il pourra commencer à tarder dans l'élection de Montarville.—Il lui faut de la pratique pour faire face aux Préfontaines en



PILULES CATHARTIQUES D'AYER.

ÊTES vous malade, faible et souffrant? Avez-vous le système dérangé et des pensées tristes? Ces symptômes sont souvent le signe d'une grande maladie...

Constipation, Suppression, Rhumatisme, Goutte, Neuralgie, Hydrophobie, Paralyse, Accès, etc.

On ne pourrait trop parler de vos Pilules pour la cure de la constipation. Si quelques autres personnes de notre confrérie les ont trouvées efficaces...

DR. J. P. VAUGHAN. Montréal. La plupart des Pilules en vente ordinaire, contiennent du mercure qui quoiqu'é...

LE PUISSANT REMÈDE PARTOUT CONNU ET PARTOUT EN USAGE.



ONGUENT D'HOLLOWAY

D'APRÈS le témoignage de toutes les nations et celui des principaux Hôpitaux de l'ancien comme du nouveau monde...

L'ÉRYSIPELE ET LES DARTRES. Sont deux des plus communes et des plus virulentes maladies sur ce continent...

ERUPTION DE LA PEAU. Cette maladie provenant du mauvais état du sang ou de maladies chroniques est chassée par l'emploi de cet onguent...

FISTULES. Cette maladie, sous quelque forme qu'elle se présente, est infailliblement guérie par l'application de l'onguent d'Holloway...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

Maladies Biliéuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme apéritif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie...

TEMOIGNAGE IRREFUTABLE.

Le témoignage des nations est unanime sur la vertu de ce noble remède, et des centaines de langues vivantes prouvent l'efficacité de leur mérite intrinsèque.

Les Pilules d'Holloway sont le meilleur remède connu dans le monde pour les maladies suivantes: Maladies des femmes, Maux de tête, Indigestion, Tox, Rhume, Inflammation, Fièvre et Fièvre Chaud, etc.

ATTENTION! A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.



W.M. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers MARCHAND DE CUIR.

DE TOUTES ESPÈCES, DE CHAUSSURES ANGLAISES, AMÉRICAINES ET FRANÇAISES.

POUR DAMES & MESSIEURS En Gros et en Detail.

L'HONNEUR d'informer respectueusement ses amis et le public en général, qu'il s'est décidé de se défaire de tout son fonds de magasin...

A VENDRE. UN LOT DE TERRE, de 80 pieds de profondeur sur 30 pieds de front...

CARTES DE VISITE. AYANT dernièrement reçu un superbe assortiment de CARTES DE VISITE et autres...

AVIS. Je soussigné avertis le public, que je ne serai responsable d'aucune dette contractée par aucun de mes employés sans un ordre signé de ma main.

MOULINS A BATTRE. A VENDRE quelques moulins à battre, faits d'après les améliorations les plus récentes pour un ou deux chevaux...

Aux Secrétaires Trésoriers des Municipalités. On trouvera à l'imprimerie de l'Ere Nouvelle toutes espèces de Blancs, en vert de loi des Municipalités et des Chemins...

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

AVIS. Je soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc.

Tous Officiers de la Campagne, par Mail le ou autrement, recevront la plus prompte ATTENTION.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

Polices d'Assurances, Citations de Banquets, Titres de Comptes, Certificats de Comptes, Certificats de Comptes de Ventes, Programmes, Grandes Affiches, Livres, Pamphlets, etc.

ADRESSES D'AFFAIRES

Docteur Fenwick, ANGLETERRE. MEMBRE DU COLLÈGE ROYAL, DES MÉDECINS DE LA GRANDE-BRETAGNE.

CI DEVANT Médecin résidant de l'Hôpital de Marine, Québec. Peut être consulté à sa résidence, coin des rues Notre-Dame et de la Poste.

HOTEL AMERICAINE BRITANNIQUE Trois - Rivières.

THOMAS G. FARMER PROPRIETAIRE. Trois-Rivières, 14 Décembre, 1857-3

Legendre, Arand et Arand, Arpenteurs Provinciaux. RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

HILARION LEGENDRE, LOUIS O. A. ARAND, LEON Z. ARAND.

EDW. J. HARKIN, Arpenteur Provincial, Ingénieur Civil. Trois-Rivières, 20 Oct. 1859.

A. D. BONDY, AVOCAT, Residence et Bureau, RUE ROYALE, MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR M. BROSTER, PRÈS DE LA CATHÉDRALE, TROIS-RIVIERES.

H. G. MAILLET, AVOCAT, RUE BONAVENTURE, TROIS-RIVIERES.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE ST.-JOSEPH, Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

J. LOUIS, Horloger, Bigoutier et Orfèvre, 263 RUE NOTRE-DAME 263, 2ME. PORTE DE LA RUE ST.-PIERRE MONTREAL.

Geo. B. ROULSTON, AVOCAT, BUREAU, COIN DES RUES NOTRE DAME et ALEXANDRE, Trois-Rivières, 28 juin 1860.

PORTRAIT nu PAPE PIE IX.

Le soussigné, avertit toutes personnes qui ont souscrit à l'annuaire gravure ainsi que tous ceux qui désirent en avoir, qu'ils n'auront qu'à lui envoyer la faible contribution exigée, c'est-à-dire six centimes pour les noirs et cinq centimes pour les coloriés de la plus belle description, et ils recevront immédiatement ce portrait par le retour de la maille; il en a reçu pour tous ses souscripteurs, en fera venir à demande. S'adresser au Bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

AVIS. Le soussigné, informe respectueusement le public des Trois-Rivières, qu'il se chargera en tous temps de toutes sortes de TRANSCRIPTIONS, COPIES, MÉMOIRES, COMPTES, COLLECTIONS, etc., aux meilleures conditions, et ces ouvrages seront faits avec la plus grande exactitude possible. Les citoyens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront toujours prêt au bureau de l'Ere Nouvelle. P. A. BOUDREAU, Agent. Trois-Rivières, 28 janvier 1861.

L'APPAREIL AUBIN POUR LE Gaz d'Eclairage

POUR LES MAISONS PRIVÉES, LES MAGASINS LES MANUFACTURES, LES MOULINS A SCIE, LES PHARES, LES HOTELS, LES COLLÈGES, LES VILLAGES ET LES VILLES.

Brevet pour le Canada le 10 Décembre 1856. Brevet aussi en Angleterre, aux Etats Unis et en France.

CET Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal) s'allume très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'Appareil au Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent comme la Scieure de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graisses, produit LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable qu'on connaisse. Il a obtenu la MÉDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à E. BEAUMANN, Agent pour le Bas-Canada, Rue Craig, No 142 chez M. Galt

FOURNAISES. Le soussigné (intimement respectueux) des Citoyens des Trois-Rivières et environs, ainsi que les Messieurs du clergé, qu'il a pris une patente pour la FOURNAISE A BOIS, qu'il en possédait depuis dix ans dans tous les grands édifices tels que les Couvents Séminaires, et autres grandes maisons privées; et en même temps y établit sa ventilation.

Références aux Messieurs de l'Institut le Dames de l'Hôtel-Dieu et des Dames Ursuline de Québec. ZEPHRIN CHARTÉ. Québec 21 Juin 1855.

A VENDRE A CE BUREAU DES BLANCS

D'Ordres, Subpœnas, Saies et Tiers-Saies, pour les Cours de Commissaires.

—AUSSI— Procès Verbaux de Saisie pour Huissiers, Traités d'Echange (Bills of Exchange) le tout sur beau papier, et à des prix modérés

SOMMATION. Pour cours de circuit, Procès Verbaux, ROLES DE PERCEPTION ET D'EVALUATION A VENDRE A CE BUREAU.

A VENDRE AU BUREAU DE L'ERE NOUVELLE, LES LITANIES DE Notre-Dame de la Salette APPROUVÉES PAR SA GRANDEUR MGR COOK, Trois-Rivières, 6 octobre 1859.

A Vendre à ce Bureau. SUBPœNAS pour la Cour Supérieure, Do. pour la Cour de Circuit, des Trois Rivières

BILLETTS D'ADMISSION A LA Conférie du Très Saint et Immaculé COEUR DE MARIE. A vendre à ce Bureau.

CARTE montrant la manière de reciter le Rosaire. Avec explication des mystères Joyeux Glorieux et Douloureux. Trois-Rivières, 1855

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.

AVIS. Le soussigné se chargera de toute espèce d'affaires devant les Cours de Circuit et Supérieure du District d'Arthabaska comme d'agente pour terres, collection de dettes. C. PACAUD, Avocat. Arthabaska, Juin 1855.—14 p. 0.